Accès aux professionnels

Les déchets déposés par les professionnels dont le siège est situé sur le territoire du Castelrenaudais ou effectuant des travaux sur le territoire seront facturés selon les tarifs suivants :

Nature du déchet	Prix unitaire en €
Carton	0,00 €/m3
Tout venant	37,72 €/m3
Déchets végétaux	17,32 €/m3
Gravats	47,36 €/m3
Ferraille	0,00 €/m3
Bois	23,30 €/m3
DEEE	0,00 €/m3
Huile de vidange	0,05 €/kg
Emballages ayant contenu de l'huile de vidange	1,07 €/kg
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non identifiés	1,93 €/kg
Solides souillés	0,98 €/kg
Produits de laboratoire	5,94 €/kg
Autres DDS	0,00 €/kg
Piles	0,05 €/kg
Néons	0,05 €/kg

Tarifs votés par le Conseil communautaire du 16.12.2014.

La facture peut être réglée :

- en numéraire,
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public,
- par mandat ou virement à la trésorerie de Chateau-Renault,
- en ligne sur le site Internet de la Communauté.

Ensemble, pour la protection du milieu naturel

Habitant sur le territoire, vous avez accès aux trois déchetteries. L'amplitude horaire vous permet d'être accueillis 6j / 7.

Horaires des déchetteries

	Chateau Renault	Neuillé-le-Lierre	Les Hermites
Lundi	9h à 12h30 13h30 à 18h	13h30 à 18h	
Mardi			13h30 à 18h
Mercredi	9h à 12h30 13h30 à 18h	13h30 à 18h	
Jeudi		9h à 12h30 13h30 à 18h	13h30 à 18h
Vendredi	13h30 à 18h		
Samedi	9h à 12h30 13h30 à 18h	9h à 12h30 13h30 à 18h	9h à 12h30

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre : fermeture à 19h.

Communauté de Communes du Castelrenaudais
5 rue du Four Brûlé - BP 54
37110 Château-Renault
Tél. 02 47 29 57 40
contact@cc-castelrenaudais.fr

Un doute, une question ? contactez le service Protection du Milieu Naturel de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au 02 47 29 57 40.

Réalisation : Communauté de Communes du Castelrenaudais - 03/15

Collecte des déchets en déchetteries

Communauté de Communes du Castelrenaudais

www.cc-castelrenaudais.fr

Déchetterie : Mode d'emploi

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a mis en place un réseau de trois déchetteries à l'attention des particuliers et des professionnels.

Quels types de déchets sont acceptés ?

Château-Renault - Neuillé-le-Lierre

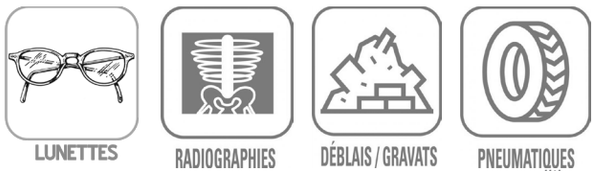

Rappel

Ne sont pas acceptés en déchetterie :

- les ordures ménagères,
- les cadavres d'animaux,
- les produits explosifs, inflammables et radioactifs,
- les déchets anatomiques ou infectieux et hospitaliers,
- les décombes provenant de démolitions d'immeubles.

Château-Renault - Neuillé-le-Lierre Les Hermites

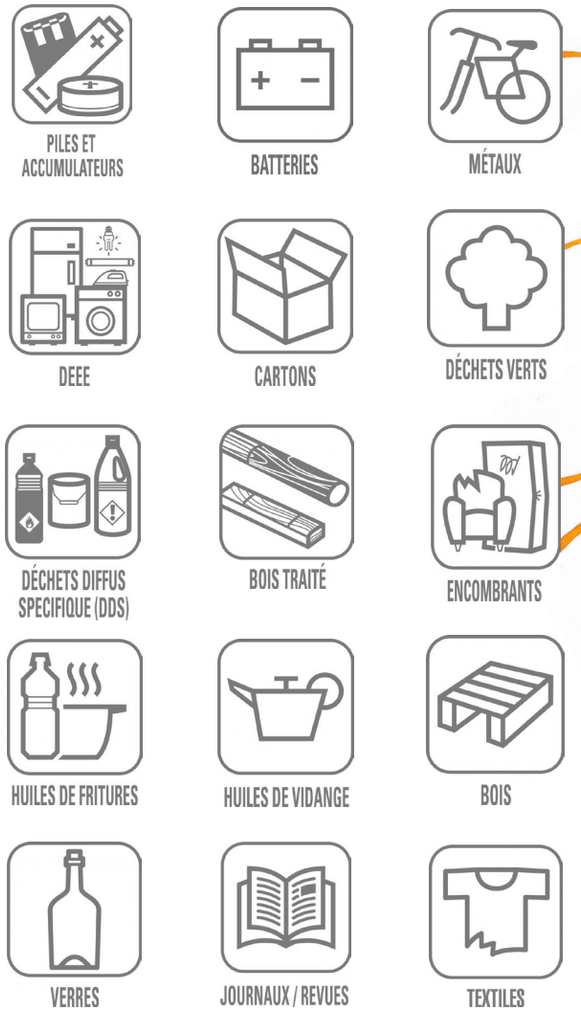

ECO EMBALLAGES

Collectes des ferrailles, encombrants et déchets verts

Les communes suivantes proposent une collecte de certains déchets en dehors des déchetteries. Merci de vous rapprocher de la mairie pour connaître le lieu de collecte.

Nouzilly
samedi 14 mars 2015
samedi 13 juin 2015
samedi 12 septembre 2015
samedi 7 novembre 2015 (pour les déchets verts)
samedi 12 décembre 2015

Dame-Marie-les-Bois
du 3 au 6 juillet 2015

Modalités d'accès

L'accès n'est autorisé qu'aux usagers désirant déposer des déchets. Lors du premier passage et sur présentation d'un justificatif de domicile sur le territoire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, le gardien établira une carte valable pour les 3 déchetteries et pour une année civile. Elle devra être présentée au gardien à chaque passage, aucun dépôt ne sera autorisé sans présentation de la carte. Un contrôle strict des cartes sera effectué à l'entrée de la déchetterie.

Il est interdit de déposer des déchets aux abords des déchetteries, sous peine de poursuites. Les auteurs d'un dépôt sauvage s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à **1 500 €** et la confiscation du véhicule ayant transporté les déchets.